
Réforme des statuts et moyens afférents : la CPU réaffirme ses positions

Le Conseil d'administration de la Conférence des Présidents d'Université réuni le jeudi 5 février 2009 entend les grandes inquiétudes qui s'expriment dans les universités et tient à affirmer les positions suivantes :

1. La CPU a soutenu les principes de la Loi LRU en ce qu'elle permet aux universités, plus autonomes, de remplir leurs missions d'enseignement et de recherche, en bénéficiant à la fois d'un soutien majeur et pérenne de l'Etat et de modalités d'organisation internes plus souples, comparables à celles des autres universités européennes.

C'est pourquoi la CPU a toujours soutenu la révision du décret de 1984 afin que l'ensemble des formes d'activité des enseignants-chercheurs puissent être prises en compte dans leur service. Elle considère que les dernières modifications du projet de décret représentent un équilibre satisfaisant entre les instances locales et nationales.

La CPU estime cependant que la mise en œuvre des mesures inscrites dans le projet de réforme ne peut s'opérer sans qu'une concertation nationale s'ouvre sur ses conditions d'application.

2. La CPU réitère sa protestation contre la suppression d'emplois au budget 2009. Elle insiste au contraire sur la nécessité que des moyens humains nouveaux soient donnés aux universités pour faire face aux besoins engendrés par la maîtrise des nouvelles compétences et pour améliorer la qualité du service public de l'Enseignement et de la Recherche. Elle considère que l'augmentation pluriannuelle du nombre des emplois est seule à même de répondre aux inquiétudes de ceux qui craignent que la modulation des services ne soit un moyen de compenser le déficit en encadrement de certaines filières. La CPU insiste en particulier sur la nécessité de donner aux universités dès 2010 les moyens de compenser l'égalité TD = TP inscrite dans le projet de décret.
3. Le CA de la CPU constate par ailleurs avec inquiétude la confusion croissante qui s'instaure dans les universités suite aux conditions dans lesquelles se prépare la « mastérisation » de la formation des maîtres.

Fait à la CPU, le 5 février 2009.